



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 octobre 2019

À cette séance ordinaire, tenue au Centre Municipal le 7 octobre 2019, étaient présents les membres du conseil suivants : ^{BD} Madame Rabia Louchini, Messieurs Clermont Maranda, Réjean Deblois, Jean-François Nadeau et Pascal Laverdière sous la présidence de Monsieur Michel Duval, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général secrétaire-trésorier et quelques contribuables. Absente Mme Danielle Roy. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente (19h30).

160-19

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté avec la modification demandée.

161-19

Adoption du procès-verbal du 9 septembre 2019

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le procès-verbal du 9 septembre 2019 soit adopté tel que présenté.

162-19

Approbation de délégation et de paiement liste des comptes du 4 au 19 septembre 2019.

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs nos : 500724 à 500728 totalisant : 9 398,56 \$
Les paiements directs numéros : 804 à 821 totalisant : 14 315,45 \$
Les chèques numéros : 15 074 à 15 109 totalisant : 316 684,49 \$
Pour un grand total de : 340 398,50 \$

163-19

Adjudication contrat réfection terrain de balle

CONSIDÉRANT la résolution 150-19;

CONSIDÉRANT les soumissions pour la pose de clôture reçues de :

- ✓ Clôture Colbo à 46 172,81 \$ taxes incluses
- ✓ Clôture JPN à 26 950,15 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT la soumission pour la pose de filet reçue de :

- ✓ Filets Nad's à 45 653,12 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT le rapport de conformité remis au conseil;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adjuge le contrat de pose de clôture à Clôture JPN au prix de 26 950,15 \$ taxes incluses et adjuge le contrat de pose de filet à Filets Nad's au prix de 45 653,12 \$ taxes incluses selon les modalités prévues à la demande de soumission.

Le conseil autorise également l'achat de matériaux requis au projet et autorise l'embauche des sous-traitants, à taux horaire pour réaliser les autres travaux prévus au plan d'Arpo sous surveillance de cette firme à taux horaire.

Le tout sera financé à même la subvention du FSPS du MEES et de la participation de la municipalité à même son fond de roulement remboursable sur 5 ans et/ou ses surplus accumulés tel que prévu à la demande d'aide financière.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 octobre 2019

164-19

Adjudication contrat lignage de rue et mandat de surveillance travaux de pavage à taux horaire

CONSIDÉRANT la résolution 147-19;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refaire le lignage de la rue Langevin dans le secteur de l'école La Découverte;

CONSIDÉRANT les offres reçues pour le lignage;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner un mandat de surveillance des travaux de pavage à un laboratoire;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine adjuge le contrat de lignage de la rue Langevin à Durand marquage selon la proposition reçue pour option peinture à l'eau et adjuge le contrat de surveillance à LEQ (Laboratoire d'expertise de Québec) au taux horaire et frais présenté au courriel du 6 octobre 2019.

Le tout sera financé à même le budget de fonctionnement de voirie.

165-19

Adoption du plan d'urgence révisé et autorisation pour demander informations aux citoyens pour banque de données pour message d'alerte

CONSIDÉRANT que les municipalités locales ont, en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ, c. S-2.3), la responsabilité de la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité est exposée à divers aléas d'origine naturelle et anthropique pouvant être à l'origine de sinistre;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Sainte-Hénédine reconnaît que la municipalité peut être touchée par un sinistre en tout temps;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal voit l'importance de se préparer aux sinistres susceptibles de survenir sur son territoire;

CONSIDÉRANT que cette préparation doit être maintenue opérationnelle et faire l'objet d'un suivi régulier auprès du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les mesures mises en place par la municipalité et consignées dans le plan de sécurité civile sont conformes aux dispositions du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de demander aux citoyens de s'inscrire, de façon volontaire, à la liste de distribution des messages d'alerte;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le plan de sécurité civile de la municipalité préparé par M Yvon Marcoux coordonnateur municipal de la sécurité civile et Mme Brigitte Dufour substitut au coordonnateur soit adopté;

Que Yvon Marcoux et Brigitte Dufour soient nommés responsables de la mise à jour et de la révision du plan de sécurité civile.

Cette résolution abroge tout plan de sécurité civile adopté antérieurement par la municipalité ainsi que toute nomination antérieure concernant la personne désignée pour effectuer la mise à jour ou la révision de ce plan.

Que le directeur général secrétaire-trésorier et la secrétaire adjointe soient autorisés à faire ce qu'il faut pour monter la liste de distribution des messages d'alerte.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 octobre 2019

166-19

Autorisation à mettre en vigueur une politique d'accès au gymnase de l'école La Découverte pour la pratique de sport libre et le recrutement de bénévoles ou préposé à la surveillance lors de ces activités

CONSIDÉRANT l'intérêt de certains citoyens à avoir accès au gymnase de l'école La Découverte pour la pratique de sport libre;

CONSIDÉRANT les discussions entre la municipalité, la direction de l'école La Découverte et la direction de la Commission scolaire Beauce-Etchemin;

CONSIDÉRANT que l'entente à intervenir prévoit qu'il doit y avoir un surveillant de plateau pendant la pratique du sport libre;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine demande qu'une politique d'accès au gymnase de l'école La Découverte soit préparée et que des démarches soient entreprises par le directeur général secrétaire-trésorier et la coordonnatrice en loisir pour trouver des surveillants bénévoles ou rémunérés selon ce qui aura été mis en place dans la future politique.

167-19

Mandat à SNC Lavalin à taux horaire pour plan annoté d'aménagement de trottoir et travaux en régie en 2020 et autorisation de remplacement de la signalisation routière d'une partie de la rue Langevin

CONSIDÉRANT que le conseil demande que des travaux d'aménagement de trottoir soient effectués en 2020;

CONSIDÉRANT que des panneaux de signalisation routière d'une partie de la rue Langevin sont désuets et la réponse du MTMDET;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Clermont Maranda et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine mandate la firme SNC Lavalin à taux horaire pour les plans d'aménagement de trottoir à réaliser en 2020 en régie.

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à faire les démarches pour remplacer les panneaux de signalisation routière d'une partie de la rue Langevin

Le tout sera financé à même les surplus de l'année ou accumulés.

168-19

Autorisation d'une (1) inscription pour le souper des gens d'affaires de DENB

CONSIDÉRANT la demande du maire de participer à cet événement qui aura lieu le 6 novembre 2019 à Sainte-Marie;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil municipal accepte la demande de participation au souper annuel des gens d'affaires DENB du maire. Les frais d'inscription et de déplacement seront remboursés à même le budget prévu à cette fin sur présentation des pièces justificatives.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 octobre 2019

169-19

Autorisation achat d'un défibrillateur

CONSIDÉRANT que le centre municipal pourrait servir de lieu d'hébergement lors d'un sinistre;

CONSIDÉRANT que le centre municipal ne dispose pas d'un tel dispositif et qu'il est prouvé que le défibrillateur peut aider à sauver des vies pendant l'attente des services d'urgence;

CONSIDÉRANT que nous avons fait une demande de subvention auprès de l'agence 9-1-1 dans le cadre de la mise à jour du plan de sécurité civil comprenant l'achat d'un défibrillateur et qu'elle nous a été accordée;

CONSIDÉRANT la recherche faite pour avoir des soumissions de prix pour ce genre d'appareil et présentée au conseil;

Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à faire les démarches d'achat pour un défibrillateur (avec l'option enfants) qui sera installé au centre municipal.

Le tout sera financé à même la subvention de l'agence 9-1-1

170-19

Appui de la municipalité contre la violence conjugale

ATTENDU que la *Charte des droits et libertés de la personne* reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

ATTENDU que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 745 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

ATTENDU que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

ATTENDU qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

ATTENDU que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

ATTENDU que lors de 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

ATTENDU que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal proclame Sainte-Hénédine municipalité alliée contre la violence conjugale.

171-19

Autorisation du prêt de la salle municipale pour AGA clinique médicale régionale Nouvelle-Beauce

CONSIDÉRANT la demande reçue du président de la clinique médicale régionale Nouvelle-Beauce de tenir leur AGA gratuitement dans nos locaux;

Il est proposé par Réjean Deblois, appuyé par Rabia Louchini et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à prêter la salle municipale gratuitement le 12 novembre 2019 pour cet événement.



N° de résolution
ou annulation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 octobre 2019

172-19

Attestation dépôt rapport stratégie d'économie d'eau potable

CONSIDÉRANT l'obligation faite par le MAMH de compléter un rapport annuel dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable et de la déposer au conseil;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine atteste du dépôt séance tenante du rapport annuel 2018 sur la gestion de l'eau potable dans le cadre de la stratégie d'économie d'eau potable du MAMH.

173-19

Autorisation demande d'aide financière programme FIMEAU

ATTENDU que la municipalité a pris connaissance du guide relatif au programme FIMEAU, qu'elle comprend bien toutes les modalités du programme qui s'appliquent à elle ou à son projet et qu'elle s'est renseignée au besoin auprès du Ministère;

ATTENDU que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FIMEAU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs cadres, fonctionnaires, employés, sous-traitants ou agents, contre toutes les actions, qu'elle soit de nature contractuelle, délictuelle ou autre, réclamations et demandes, pertes coûts, dommages, poursuites ou autres procédures intentées par quiconque ou contre toutes les actions occasionnées par une blessures, dommage ou perte ou la destruction de biens, une perte économique ou une atteinte aux droits dus, découlant directement ou indirectement d'un projet financé avec l'aide financière du programme FIMEAU;

Que la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme FIMEAU et à assumer toutes les responsabilités qui s'appliquent à elle en lien avec la réalisation et le financement de ces travaux;

Que la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FIMEAU associés à son projet, incluant tout dépassement de coûts et toute directive de changement;

Que la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus;

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FIMEAU.

174-19

Avis au comité PME participation party de Noël

CONSIDÉRANT l'intérêt des membres du conseil à tenir le social des fêtes de la municipalité lors de la soirée PME;

Il est proposé par Jean-François Nadeau, appuyé par Réjean Deblois et résolu unanimement

Que le conseil mandate le directeur général secrétaire-trésorier d'informer le comité PME de la présence de la municipalité au party de Noël des PMES le 14 décembre 2019 et du nombre de personnes qui seront présente le moment venu. La contribution du conjoint devra être déboursé personnellement par chaque participant. Le coût sera de 45,00 \$ par participant.



N° de résolution
ou annulation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 octobre 2019

175-19

Formation pompier

ATTENDU que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

ATTENDU que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Hénédine prévoit la formation de quelques pompiers pour le programme Pompier 1 au cours des prochaines années pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC Nouvelle-Beauce en conformité avec l'article 6 du programme.

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Réjean Deblois et résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC Nouvelle-Beauce.

176-19

Appui à la ferme Marcel Nadeau et fils SENC auprès de la CPTAQ

CONSIDÉRANT la demande reçue du mandataire de la ferme Marcel Nadeau et fils SENC;

CONSIDÉRANT que la demande vise à régulariser l'occupation des lieux et consiste en un échange de superficie;

CONSIDÉRANT que cela ne contrevient pas à la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT que la demande n'entraîne aucune conséquence durable sur les possibilités d'utilisation et le développement d'activité agricole du lot visé et des lots avoisinants car l'aliénation permet le maintien des activités agricole du demandeur;

Il est proposé par Clermont Maranda, appuyé par Pascal Laverdière, Réjean Deblois et Rabia Louchini.

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine appuie la demande d'autorisation de Ferme Marcel Nadeau et fils SENC auprès de la CPTAQ soit l'agrandissement d'une superficie actuellement utilisée à une fin autre que l'agriculture (fins résidentielles), dans le but d'y inclure son garage qui est situé sur une partie du lot 4 084 814 (1 379,9 m² actuellement utilisé à des fins agricoles) et qu'une superficie égale à celle faisant l'objet de l'agrandissement (1 379,9 m²) sera réaffectée à l'agriculture conditionnellement à l'autorisation demandée.

M. Jean-François Nadeau déclare avoir un intérêt sur la question et s'abstient de voter.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de la
Paroisse de Sainte-Hénédine

7 octobre 2019

177-19

Commandite pour la Corporation Rév. Louis-Napoléon Fiset

CONSIDÉRANT la demande reçue de M. Normand Fecteau datée du 4 octobre 2019;

Il est proposé par Rabia Louchini, appuyé par Jean-François Nadeau et résolu unanimement

Que le conseil municipal de Sainte-Hénédine autorise le directeur général secrétaire-trésorier à verser une commandite de 250,00 \$ à la Corporation Rév. Louis-Napoléon Fiset pour la réalisation du théâtre musical La Pastorale des Santons de Provence.

178-19

Levée de la séance

Il est proposé par Jean-François Nadeau que la séance soit levée.

Il est vingt heures quarante-sept (20h47).

« Je, Michel Duval, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Michel Duval,
Maire

Yvon Marcoux,
Dir. gén. & sec.-trés

YM